

## L'EDITO du Président

Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année, nos élus votent le nouveau prix de l'eau pour l'année à venir en décembre. Après les 7 % de hausse de 2023, la hausse de 2024 est de 6 %. Nous vous proposons d'en savoir plus en décortiquant les différents éléments qui composent cette hausse.

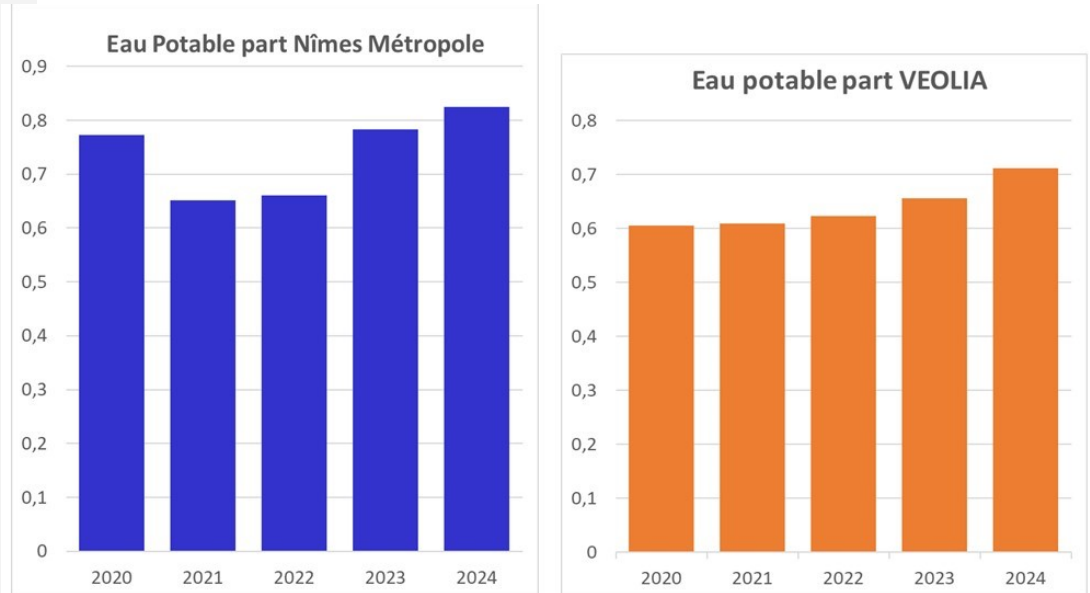
Nous vous invitons également à venir nombreux à notre assemblée générale qui sera l'occasion d'une présentation autour du prix de l'eau de demain.

Enfin, nous faisons le point de ce qu'il faut conclure de la dernière réunion du Conseil d'exploitation du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

Bonne lecture !

Claude COMPARET  
Président EAU SECOURS 30

## Evolution du prix de l'eau potable en euros hors taxes



## Qui va profiter de la hausse du prix de l'eau en 2024 ?

La délibération du 11 décembre 2023 du Conseil Communautaire de Nîmes Métropole a fixé les nouveaux prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024. **L'eau potable subit une hausse de 6 % et l'assainissement collectif de 6 %.** La redevance annuelle du contrôle du fonctionnement de l'assainissement individuel augmente également de 6 %. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau est désormais de 2,00 € TTC pour l'eau potable et 1,89 € TTC pour l'assainissement collectif.

Les élus justifient cette augmentation du prix de l'eau « *afin de maintenir le niveau d'investissements en eau et en assainissement permettant la mise en œuvre des schémas directeurs approuvés* ». **Mais encore une fois, nos élus ont voté une hausse du prix de l'eau sans connaître la variation de la part de son délégataire Eau de Nîmes Métropole (VEOLIA).**

Rappel : le prix de l'eau potable comprend quatre parts. Les plus grosses parts reviennent à Nîmes Métropole et à Eau de Nîmes Métropole, puis arrivent les redevances de l'Agence de l'Eau et la TVA. Pour la partie eau potable c'est la part de l'agglomération qui est la plus importante. Elle couvre les investissements et le renouvellement.

Comme dans tout contrat de délégation de service public, l'évolution de la part qui revient au délégataire est révisée en fonction de la variation d'un panel d'indices du BTP (salaires, canalisations, électricité ...). Le coefficient d'actualisation de la valeur de base du contrat est connu début février.

Concrètement, **il conduit à une hausse de 8,50 % de la part de l'exploitant pour l'eau potable et 8,80 % pour l'assainissement collectif.** Ainsi la part de Nîmes Métropole s'accroît de 5,33 % pour l'eau potable, mais seulement de 4,44 % pour l'assainissement collectif. L'an dernier, la part de Nîmes Métropole avait augmenté de 18,45 % pour l'eau potable.

**Il est vraiment dommage que nos élus votent une hausse du prix de l'eau sans savoir la part qui reviendra à l'investissement.** Cela permettrait pour voter pour un budget et non de faire un pari sur la part qui leur reviendra dans cette augmentation.

Néanmoins pour les citoyens cette hausse du prix de l'eau le maintient quand même à un niveau très inférieur à la moyenne nationale (4,34 € TTC pour l'année 2021).

## Assemblée générale d'Eau Secours 30

Elle aura lieu le **lundi 29 avril** à 18h30, salle Gouvernet, 2a rue de la Gazelle à Nîmes.

Outre l'approbation du rapport moral, du rapport d'activités, du rapport financier et de la feuille de route 2024, cette assemblée générale sera l'occasion d'une présentation de Claude Allet sur le thème « **Quel sera le prix de l'eau demain à Nîmes ?** ». Qui fixe le prix de l'eau ? L'eau à Nîmes est-elle chère ? **Serait-elle moins chère en régie ?** Quelle est la différence entre DSP et régie ? Pourquoi la frontière entre les deux est-elle floue ? Pourquoi les grands fermiers s'intéressent-ils aux régies ? Où va l'argent ? **Le déficit abyssal de Veolia sur Nîmes.**

C'est aussi le moment de payer **votre cotisation 2024** en téléchargeant le bulletin sur

<http://www.eausecours30.fr>

## Quels sont les enseignements du Conseil d'exploitation du SPANC du 25/09/2023 ?

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de Nîmes Métropole est une régie dotée de la seule autonomie financière.

Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur le budget et les comptes, le tarif des prestations, les ressources humaines. Le président d'Eau Secours 30 siège au sein de cette instance.

**L'effectif de la régie comprend cinq personnes** : une assistante administrative, trois technicien(ne)s et une chef de service. Ils sont en charge de l'instruction des demandes d'avis de projet et des contrôles d'exécution des travaux.

De plus, ce service est assisté par un prestataire de service en charge des contrôles périodiques et des contrôles sur demandes expresses des installations. La société OCT Assainissement, basée à Langlade, était titulaire de ce marché jusqu'au 31 janvier 2023. Elle vient d'être reconduite pour 4 ans suite au nouvel appel d'offres.

L'équipe ainsi constituée est en mesure de réaliser annuellement :

- 250 contrôles par demande expresse (en cas de vente)
- 1 000 contrôles de bon fonctionnement (CBF) dans le cadre de la campagne

**Cela permet ainsi d'effectuer un contrôle tous les 10 ans des 11071 installations** connues au 31 décembre 2022.

Le service s'est doté d'un nouveau logiciel métier (Société YPRE-SIA). Il est opérationnel depuis septembre 2023 et est capable de gérer :

- Une dématérialisation des procédures auprès des usagers et en interservices,
- le déplacement terrain des techniciens avec des tablettes,
- un suivi précis des avis projet de réhabilitation et de conception,
- une optimisation des campagnes (réduction des trajets entre deux contrôles)

La modification des statuts de ce Conseil accroît le nombre d'élus siégeant et réduit à un le nombre minimum de réunions prévues chaque année.

Par ailleurs, il a été rappelé qu'à ce jour il n'existe plus de subventions de l'Agence de l'Eau et du Département pour rénover son installation. **On peut toutefois obtenir des prêts à taux 0% auprès des banques grand public.**

J'adhère à Eau Secours 30 (Cotisation 10€ pour les personnes physiques et 15€ pour les associations)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Mail : .....@.....

Ci-joint un chèque de 10 € ou 15 € à l'ordre du « Eau Secours 30 », à envoyer ou déposer au : 5 impasse des Bleuets, 30000 NÎMES

Responsable de la publication : **Claude COMPARET**

Ce numéro du Journal H2O est diffusé par mail en édition numérique et sur le site : <http://www.eausecours30.fr/>

Notre page Facebook <https://www.facebook.com/eausecours30>

## Le contrôle de l'assainissement individuel se programme par période décennale.

Certains usagers ont été surpris d'avoir été contrôlé il y a deux ou trois ans et d'avoir à nouveau un avis de passage des techniciens du SPANC en ce début d'année.

En fait, le SPANC nous a expliqué qu'il ne se fie pas à la date du dernier contrôle, mais qu'il organise ces contrôles par quartier de façon à visiter toutes les installations sur une période de dix ans. Ne soyez donc pas surpris d'avoir deux passages rapprochés ou bien très distants.

## Télérelève : Nîmes reste à la traine !



Nîmes se démarque des autres communes de l'agglomération. Même si tous les compteurs ont été changés ou équipés de télérelève, le service ne fonctionne toujours pas dans de nombreux quartiers.

Le problème : **la Mairie refuse que l'on installe des répéteurs sur les poteaux d'éclairage public.**

Nous avons écrit au Maire de Nîmes pour lui faire part du mécontentement de nombreux habitants qui ne bénéficient toujours pas du service de télérelève en l'absence de répéteurs qui retransmettent les relevés des compteurs.

La Mairie nous a répondu qu'elle avait donné son accord sur une solution. Une expérimentation visant à les mettre sur les panneaux de signalisation est en cours actuellement. Mais il ne faut pas s'attendre à une généralisation de son déploiement avant le second trimestre si cela fonctionne.

**Une fois de plus, les usagers sont les perdants.** Ils ne peuvent pas suivre leur consommation par des relevés journaliers.

## Assainissement individuel : des bureaux d'études ont été agréés

Depuis 2018 dans le cadre de sa démarche qualité, Nîmes Métropole a adopté un cahier des charges type pour les bureaux d'études de sol et la définition des filières. Quatre bureaux d'études adhèrent à cette démarche, à savoir :

- HYDROSOL Ingénierie à Nîmes
- ALLIANCE Environnement à Lunel
- ASH Ingénierie à Nîmes
- SOLEO Environnement

Retrouvez leurs coordonnées sur [www.eausecours30.fr](http://www.eausecours30.fr)

Pour en savoir plus :

<https://www.nimes-metropole.fr/quotidien/eau-et-assainissement/assainissement/assainissement-non-collectif-spanc.html>